



Séance du budget 2025 du 9 déc. 2024

lundi, 9 décembre 2024 • 19:00 - 20:22 | Salle associative, Charmey

Participants

Présent Alexandre Charrière, Annick Remy-Ruffieux, Arsène Charrière, Benoît Tornare, Broch Benoit, Camille Nussbaumer, Cédric Savary, Cédric Yerly, David Repond, Didier Ruffieux, Dominique Dousse, Emmanuel Ruffieux, Eric Overney, Florian Martin, Gebhard Schuwey, Jean-Claude Kolly, Jean-Marie Samyn, Jean-Michel Bapst, Joëlle Livache, Laura Papaux, Marcel Pipoz, Mathieu Fehlmann, Nicolas Guillet, Pascal Repond, Paul Mooser, Pierre Perritaz, Valérie Demierre, Vincent Andrey, Viviane Fontaine, Véronique Robadey

1 Salutations

Alexandre Charrière : Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration communale, Madame et Monsieur les représentants de la presse régionale, cher public, j'ai le plaisir de vous saluer ce soir et d'ouvrir notre troisième séance annuelle dite "du budget".

Vous avez été convoqués par un courrier daté du 21 novembre 2024 puis par une publication dans l'Echo Val-de-Charmey ainsi que par une publication dans la feuille officielle du Canton de Fribourg le 15 novembre 2024 et un affichage au pilier public. Les délais et la forme étant respectés, la séance peut être valablement tenue.

Je vous rappelle aussi qu'à des fins rédactionnelles la séance est enregistrée. Aussi pour vos interventions, vous voudrez bien prendre le micro et vous annoncer en début de prise de parole.

Lors des différents votes, je vous demande de marquer bien distinctement votre position et de la maintenir afin que les scrutateurs puissent faire le décompte dans de bonnes conditions. Pour les scrutateurs, je vous propose la répartition des places à compter comme suit : Pascal Repond prendra la table du bureau et la première rangée juste devant nous. Mathieu Fehlmann prendra la rangée du milieu et enfin Benoît Tornare prendra la dernière rangée. Avant de rentrer dans le vif du tractanda, je demande à Alain Wirz de procéder à l'appel.

Alain Wirz : Bonsoir à toutes et à tous, je vais procéder à l'appel et je vous prie de vous manifester lorsque vous entendrez votre nom.

Membres présents : 30

Membres excusés : 0

La majorité est fixée à 16.

Alexandre Charrière : Merci Alain. Gonzague, est-ce que tu souhaites nous adresser quelques mots ?

Gonzague Charrière : Monsieur le Président, Madame la députée, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Chers collègues de l'Administration, permettez-moi de vous adresser les salutations au nom du Conseil communal en ouverture de cette séance du budget 2025. Comme vous pouvez le constater, le budget 2025 de la Commune Val-de-Charmey propose un très léger bénéfice, grâce encore et toujours à la dissolution de la réserve de réévaluation. Je ne vous cache pas que, pour arriver à présenter un budget équilibré, il a fallu souquer ferme. Je profite d'ailleurs de remercier mes collègues de l'Exécutif et le personnel administratif en charge des finances pour les efforts fournis pour obtenir ce résultat. Il ne faut pas se le cacher, une période de vache maigre ce profile et laisse

augurer des années quelque peu difficiles. Les augmentations incessantes des charges de transfert, le développement démographique de notre Commune qui nous oblige à adapter les infrastructures, la grandeur de notre territoire de plus en plus soumis aux caprices de la nature, font peser de lourdes charges sur les épaules des contribuables et à terme, impacteront fortement les finances communales. Toutefois, l'établissement du budget, la préparation des demandes d'investissements ont pu, une fois encore, être menées à bien. Grâce à l'engagement de notre service des finances, des membres du Conseil communal, en particulier Madame Sophie Moret responsable du dicastère, mais aussi grâce à l'excellente collaboration avec la Commission financière. Que toutes ces personnes en soient remerciées. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, au nom du Conseil communal, je vous souhaite d'ores et déjà, à vous et à votre famille, de joyeuses fêtes de fin d'année, illuminées par les magnifiques décorations au centre de Cerniat et de Charmey, réalisées par notre équipe de l'édilité. Je vous adresse bien évidemment mes meilleurs vœux pour l'année nouvelle et vous souhaite de fructueux débats. Merci pour votre attention.

Alexandre Charrière : Merci Gonzague. Cela étant dit, je crois que nous sommes préparés pour la suite.

2 Approbation de l'ordre du jour

Alexandre Charrière : Nous allons passer au point 2 pour l'approbation de l'ordre du jour. Le Conseil communal et le Bureau se sont réunis le 4 novembre dernier pour préparer le tractanda qui vous a été soumis. Vous pouvez le lire sur l'écran devant vous. Y a-t-il des remarques à son sujet ?

Si ce n'est pas le cas, ceux et celles qui acceptent l'ordre du jour tel que présenté, merci de le faire par main levée.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.



3 Approbation du PV de la séance du CG du 30 septembre 2024

Alexandre Charrière : Nous passons au point 3 pour l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 30 septembre dernier. Le procès-verbal de notre dernière séance a été publié dans l'Echo du 27 novembre 2024 et il vous est disponible sur la plateforme WeDo. Est-ce qu'il y a des remarques quant à son contenu ?

Si tel n'est pas le cas, merci de l'approuver par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.



Alexandre Charrière : Je remercie Alain pour sa rédaction.

4 Présentation du plan financier quinquennal

Alexandre Charrière : Nous allons passer maintenant au point 4 pour la présentation du plan financier quinquennal. Il sert à la planification et au pilotage à moyen terme des finances et des prestations. Conformément à la loi sur les finances communales, le Conseil communal est tenu de le mettre à jour au moins une fois par année et de le présenter à la Commission financière et au Conseil général. Cette planification est de la compétence du Conseil communal et ne requiert pas d'approbation de notre part. Sophie tu as donc la parole pour la présentation de ce plan.

Sophie Moret : Les salutations officielles ayant été faites par Alexandre, je me permets de vous saluer, Mesdames et Messieurs, en vos titres et fonctions.

Tout d'abord, avant de commencer j'aimerais remercier Madame Autier, Responsable des finances, et Monsieur Wirz, Administrateur communal, pour l'excellent travail qu'ils ont fait pour la préparation de ce budget 2025.

Avant de vous présenter le plan financier quinquennal, je souhaite en préambule mentionner que, comme pour de nombreuses communes de la Gruyère, la mise à l'équilibre du budget 2025 nous a posé un défi comme le mentionnait également Gonzague. Nous avons dû mettre des priorités et, une fois les

charges liées et fixes prises en compte, il a fallu faire un choix dans les études et travaux à effectuer durant l'année 2025. Les mois passant toujours plus vite qu'escomptés, gageons que la réduction de nos ambitions pour l'année 2025 nous permettra de mener à bien les différentes actions prises en compte dans ce budget.

En préambule à la revue des investissements pour les cinq années à venir, et à la demande de la Commission financière, je souhaite vous dire quelques mots au sujet de la politique d'emprunt de la Commune. Vous aurez remarqué par le passé que certains investissements peuvent être financés par la capacité d'autofinancement de la Commune alors que d'autres nécessitent un recours à l'emprunt.

La disponibilité de liquidités pour financer les investissements dépend du profil d'encaissement des impôts et taxes. Comme le montre ce graphique qui est basé sur les données 2024, le surplus de liquidités est principalement accumulé durant le dernier tiers de l'année qui va de septembre à décembre. Par ailleurs, la date de besoin en liquidités pour le financement des investissements n'est pas connue précisément à l'avance. Pour chaque nouvel investissement, nous analysons les emprunts en cours, en particulier les échéances de remboursement à venir, et déterminons ainsi si les liquidités sont suffisantes pour un autofinancement ou si le recours à un emprunt est nécessaire.

Concernant le financement de l'investissement pour les travaux urgents pour la Route de Cerniat, qui vous sera présenté par Maverik, un nouvel emprunt bancaire sera demandé afin d'assumer les charges qui devront être payées avant de recevoir les subventions. Ce paiement interviendra vraisemblablement durant le mois de janvier. Comme vous pouvez le constater sur le graphique, le premier trimestre ne permet pas d'accumuler de montants importants de liquidités. En effet, si janvier et février 2024 nous ont laissé une certaine capacité de financement, on peut voir que la disponibilité de cash se réduisait dans les mois suivants. La ligne rouge présente sur le graphique représente le cash cumulée que nous encaissons, en bas vous avez les charges à payer et plus l'espace est petit entre la ligne rouge et le pictogramme dessous, moins nous avons de réserves de financement. Les factures d'acomptes d'impôts sont envoyées en début d'année et, en parallèle, les premières factures de charges liées doivent être honorées. Nous devons donc garantir des liquidités suffisantes pour les charges courantes.

Le graphique derrière moi présente les besoins en liquidités selon le plan financier quinquennal, soit les remboursements d'emprunts arrivant à échéance d'une part et les montants d'investissements planifiés pour les années à venir d'autre part. La somme de ces deux montants représente donc les besoins en liquidité de la Commune, indépendamment du résultat du compte de fonctionnement. Il va de soi qu'une partie de ces montants sera financé par des renouvellements ou nouveaux emprunts. La courbe d'autofinancement en rouge correspond aux liquidités disponibles pour financer ces besoins. Il est donc clair que les liquidités de la Commune devront être gérées avec la plus grande prudence afin de limiter au mieux les charges financières qui découleront des emprunts additionnels. Il est bon de mentionner que nous n'avons pas emprunté la totalité des colonnes que vous voyez mais que cela peut être financé soit par des renouvellement d'emprunts soit par des nouveaux emprunts puisque nous avons des remboursements qui interviennent entre deux.

Après une première phase de rationalisation des liquidités, durant laquelle des comptes de réserve en cash pour un montant de CHF 1,7 millions ont été fermés, notre objectif est de mettre en place un tableau de flux de trésorerie mensuel afin d'améliorer la visibilité sur les recettes et dépenses futures. Par ailleurs, la possibilité d'avoir recours à un compte courant pour des emprunts à court terme va être analysée afin de poursuivre les efforts de rationalisation des charges financières.

Après ce préambule, je vous propose d'entrer dans le vif du sujet. Si l'on en vient maintenant au plan financier quinquennal, le plan d'investissements que vous avez reçu inclut un montant total de CHF 29,7 millions d'investissements. Les points suivants sont à relever :

- Pour la formation, la construction de l'extension de l'école et de l'AES, pour un montant de CHF 6,3 millions, sera finalisée d'ici à 2026.
- Dans le domaine des sports et loisirs, un montant de CHF 1,5 millions a été planifié en 2026 pour l'assainissement et l'amélioration du CSL, une fois que la stratégie aura été définie.
- Concernant le trafic et les télécommunications, les projets liés à Valtraloc et au Village d'en-Haut ont été planifiés pour la période 2025 à 2028. La majorité de ces investissements vous sera soumise en 2025 pour approbation.

- La réalisation d'un parking supplémentaire pour un montant de CHF 5 millions a été initialement planifiée pour 2029. Suite à une récente séance sur le sujet, ce projet pourrait intervenir plus rapidement et à un coût moindre. Nous pouvons par ailleurs nous attendre à ce que les revenus qui en découleront permettront de financer cet investissement sur le long terme.
- L'investissement total requis pour le traitement des eaux usées a été évalué à CHF 14,1 millions. Au-delà de l'entretien courant, cet investissement s'impose dans la perspective du raccordement de nos eaux usées à la STEP de Broc qui devrait être réalisé à l'horizon 2028-2030. La mise en séparatif nous permettra de diminuer le volume d'eaux usées traitées par la STEP et aura donc un impact positif sur notre participation future aux frais de fonctionnement de cette infrastructure.
- Concernant le tourisme, les demandes de subvention pour la patinoire étant encore en cours, cet investissement sera clôturé en 2025. Nous reviendrons sur ce point dans les divers du Conseil Communal.

Nous passons maintenant au plan quinquennal pour les comptes de fonctionnement, dont les prévisions ont été budgétées sur la base des hypothèses suivantes :

- 2% d'augmentation pour les charges communales ;
- 3.5% pour les charges de transfert ;
- 1.5% pour les revenus fiscaux ;
- 1.75% pour les revenus de transfert.

Cette approche se veut prudente et est également basée sur le constat de ces dernières années que l'augmentation des revenus fiscaux n'a pas suivi ni celle de la population, ni l'augmentation des charges requises pour adapter nos infrastructures. Il en résulte des pertes estimées qui sont en augmentation. Les comptes rendus que l'on peut lire dans la presse nous laissent penser que toutes les communes gruériennes doivent faire face au même défi. L'augmentation de la population et l'évolution de la démographie nécessitent des investissements importants qui ne peuvent pas nécessairement être financés par l'augmentation observée des revenus fiscaux. L'analyse du financement et de la gestion des associations intercommunales est actuellement étudiée par un comité formé de Syndics de la Gruyère et il sera crucial pour les années à venir de suivre de près la gestion de notre Commune.

Quelques mots sur les indicateurs. Nous pouvons observer une augmentation projetée importante des capitaux de tiers nécessaires au financement des investissements, soit un montant d'augmentation de CHF 16 millions qui nous fait passer de CHF 29 millions à fin 2023 à CHF 45 millions à fin 2029. D'autre part, comme évoqué précédemment, il semble que la hausse des revenus fiscaux reste limitée avec une évolution estimée de CHF 11,3 millions à CHF 12,1 millions. Cela entraîne donc d'une part une augmentation du taux d'endettement net, qui passe de bon à mauvais en cinq ans, et d'autre part une augmentation de l'endettement net par habitant qui évolue d'un niveau faible en 2023 de CHF 542.00 par habitant à un niveau élevé dès que le financement de l'école interviendra. Selon notre projection, cet endettement net pourrait atteindre CHF 6'497.00 par habitant en 2029.

Il est néanmoins important de noter que, selon nos projections, la capacité d'autofinancement de la Commune reste positive durant cette période. En effet, l'autofinancement de la Commune provient de la différence entre le cash encaissé en relation avec les recettes et celui payé pour les charges. Les amortissements n'affectent pas les liquidités et, ceux-ci étant supérieurs à la perte estimée, la capacité d'autofinancement de la Commune, bien qu'en forte baisse, reste positive.

Alexandre Charrière : Merci Sophie pour cette présentation. Comme dit, il n'est pas soumis à validation mais ceci nous donne les tendances et les lignes à observer pour les prochaines années.

5 Crédit d'investissement de CHF 60'000.00 pour le remplacement de l'électrolyseur du Centre de Sports & Loisirs (CSL)

5.1 Présentation par le Conseil communal

Alexandre Charrière : Suite à cela, nous passons au point 5 concernant le crédit d'investissement de CHF 60'000.00 pour le remplacement de l'électrolyseur du Centre de Sports & Loisirs. Merci à Nicolas de venir nous présenter cet objet.

Nicolas Remy : Bonsoir à toutes et à tous. L'électrolyseur est un système de traitement d'eau entièrement automatisé qui produit du chlore sur place pour la désinfection des bassins de piscine, en utilisant de l'eau salée fournie par un adoucisseur. Le modèle Dinotec injecte directement le chlore dans le circuit d'eau, selon les besoins. Il est équipé de sondes de mesure et de pompes de dosage adaptées. Étant donné que l'électrolyseur actuel a environ 14 ans, il devient difficile d'obtenir les pièces nécessaires pour l'entretien et les réparations. Avec l'évolution rapide des technologies, les fournisseurs garantissent généralement la disponibilité des pièces de rechange pendant 15 ans. Le remplacement de l'électrolyseur existant est devenu nécessaire, notamment en raison des interventions répétées de Groupe E, avec 12 pannes enregistrées depuis le 1er janvier 2024. Le dernier grand entretien, effectué en 2021, et requis tous les trois ans par le fabricant, a coûté CHF 14'682.50. Plutôt que d'investir de nouveau cette somme dans un entretien majeur, ces fonds pourraient être alloués à l'installation d'un nouvel électrolyseur, qui intègre les dernières innovations technologiques.

Ce nouvel électrolyseur Dinotec, dont les coûts d'entretien matériel annuels se situent entre CHF 500.00 et CHF 700.00, permettent la prévention des problèmes d'alimentation en saumure liés à l'usure de la pompe péristaltique. Aucun entretien majeur supplémentaire n'est prévu par le fabricant. De plus, cette nouvelle installation, dotée d'une capacité de production de chlore accrue (300 g/Cl/h), permettra de raccorder également le bassin extérieur via un circuit d'eau séparé. Actuellement, le chlore y est ajouté manuellement, et les contrôles du SAAV (Service de la Sécurité Alimentaire et des Affaires Vétérinaires) ont révélé que nous ne pouvions garantir le respect des normes en vigueur dans ces conditions.

La dépense est devisée à CHF 60'000.00. Le montant du crédit de CHF 60'000.00 sera imputé au compte d'investissement n° 3411.5060.02. Cette dépense sera financée par les liquidités courantes de la commune, sans recours à l'emprunt. Les charges financières d'amortissement sont de 5% et d'intérêts 0% puisque cela va être financé par les liquidités courantes de la communes. Les charges financières annuelles totales représentent CHF 3'000.00 d'amortissement qui grèvera le compte de fonctionnement dès l'année 2026. Aussi, je vous propose d'accepter cette demande de crédit de CHF 60'000.00 pour le remplacement de l'électrolyseur du CSL.

Alexandre Charrière : Merci Nicolas pour cette présentation.

5.2 Préavis de la Commission financière

Alexandre Charrière : Je demande le préavis de la Commission financière, Monsieur Cédric Yerly.

Cédric Yerly : Les salutations ayant été faites, permettez-moi de passer directement à la lecture du rapport de la Commission financière.

Les divers documents en rapport avec les thèmes pour lesquels un préavis de la Commission financière est requis ce soir ont été remis par courriels aux membres de ladite commission et présentés à celle-ci par Madame Sophie Moret, Conseillère communale responsable des finances, et Monsieur Alain Wirz, Administrateur communal, lors d'une séance qui s'est tenue le 19 novembre dernier.

La Commission financière s'est ensuite réunie le 27 novembre dans le but de pouvoir échanger sur ces thèmes et arrêter ses positions ; elle a finalement adopté ses préavis destinés au Conseil général par échanges de courriels.

En préambule, la Commission financière tient à soulever, une nouvelle fois, la très bonne qualité des documents présentés et en remercie l'Exécutif ainsi que l'administration, avec mention particulière à Monsieur Wirz.

Le point 5, le crédit d'investissement de CHF 60'000.00 pour le remplacement de l'électrolyseur du Centre de Sports & Loisirs. Après 14 ans de bons et loyaux services, il est désormais temps de remplacer l'installation actuelle par un nouvel modèle. En plus de bénéficier des dernières innovations technologiques, d'importantes charges de réparation et d'entretien pourront ainsi être économisées.

La Commission financière vous propose d'accepter cet investissement, représentant un coût annuel de CHF 3'000.00, soit un amortissement sur 20 ans, tel que présenté par le Conseil communal. Le financement se fera au travers des liquidités à disposition de la Commune, sans recours à l'emprunt.

5.3 Vote final

Alexandre Charrière : Merci Cédric pour ce préavis. Nous passons maintenant aux éventuelles questions ou besoins de précisions par rapport à cet objet. Y a-t-il des questions ?

Si tel n'est pas le cas, toutes les personnes qui acceptent ce crédit de CHF 60'000.00 sont priées de lever la main.

Le crédit d'investissement de CHF 60'000.00 est accepté à l'unanimité.



6 Crédit d'investissement de CHF 166'500.00 pour les travaux urgents de la Route de Cerniat

6.1 Présentation par le Conseil communal

Alexandre Charrière : Nous allons passer au point 6 concernant le crédit d'investissement de CHF 166'500.00 pour les travaux urgents de la Route de Cerniat. Je demande à Maverik de venir nous présenter cette demande de crédit.

Maverik Frossard : Bonsoir à tous et à toutes. Je viens vers vous ce soir pour vous demander un crédit d'investissement pour les mesures urgentes de la Route de Cerniat. Je ne vais pas m'étaler sur la technique ou le fond de la demande car nous en avons déjà longuement parlé lors de la séance du 30 septembre 2024. J'ajouterais simplement qu'il s'agissait de travaux urgents et, en collaboration avec la Commission financière, nous avons directement activé les travaux en faisant une communication. Aujourd'hui, il est normal de régulariser la situation d'un point de vue financier en demandant un crédit d'investissement de manière officielle et dans les normes.

Le crédit d'investissement se présente de la manière suivante :

- CHF 48'000.00 pour les honoraires d'études ;
- CHF 534'000.00 pour les divers travaux ;
- CHF 28'000.00 pour les divers et imprévus.

Nous nous attendons à recevoir des subventions du Canton et de la Confédération de CHF 427'000.00, soit 70% des coût des travaux. Par ailleurs, nous pouvons également décompter une participation de la Commune de Crésuz de 9% sur le montant restant, soit CHF 16'500.00. Le solde à la charge de la Commune est de CHF 166'500.00. Ce crédit sera financé par l'emprunt avec un amortissement de 2,5%, soit CHF 4'162.50 dès 2026, et un intérêt de 1,5%, soit CHF 9'150.00, dès l'exercice 2025.

Alexandre Charrière : Merci Maverik pour cette présentation.

6.2 Préavis de la Commission financière

Alexandre Charrière : Je passe la parole à Cédric Yerly pour le préavis de la Commission financière.

Cédric Yerly : Suite aux glissements de terrains apparus le long de la route de Cerniat, des travaux consistant à désolidariser la route du flanc instable de la montagne ont dû être engagés en urgence. Sur un montant total de travaux devisé à CHF 610'000.00, la part communale s'élève à CHF 166'500.00.

En regard du caractère obligatoire et totalement fortuit de cette intervention, la Commission financière préavise favorablement le crédit soumis. Cette dépense sera financée au travers d'un emprunt bancaire impactant le ménage communal à hauteur de CHF 13'312.50 par année correspondant aux charges financières.

6.3 Vote final

Alexandre Charrière : Merci Cédric. Nous passons maintenant aux éventuelles questions ou besoins de précisions par rapport à cet objet. Y a-t-il des questions ?

Nicolas Guillet : Ce n'est pas directement pour cette demande de crédit. Mais, sur cette route, est-ce qu'il y a des études qui vont encore être faites sur le tracé complet pour ne pas avoir des surprises comme celle-ci ?

Maverik Frossard : Il n'y aura pas nécessairement une étude mais une surveillance qui sera faite pour savoir ce qu'il se passe sur cette route. Il est prévu de discuter avec nos collègues de Crésuz car tout ce qu'il se passe en dessous et en dessus de la route est de l'autorité communale de Crésuz. Nous allons aussi faire une séance avec eux pour qu'ils puissent mettre en place des études et surveillance de leur côté par rapport à leur terrain mais pas forcément en lien avec la route.

Alexandre Charrière : Nicolas, est-tu satisfait de la réponse.

Nicolas Guillet : Oui.

Alexandre Charrière : Y a-t-il d'autres questions ?

Si tel n'est pas le cas, toutes les personnes qui acceptent ce crédit de CHF 166'500.00 sont priées de lever la main.

Le crédit d'investissement de CHF 166'500.00 est accepté à l'unanimité.



7 Budget 2025

7.1 Budget de fonctionnement 2025

7.1.1 Présentation par le Conseil communal

Alexandre Charrière : Nous passons maintenant au point 7. Nous voilà arrivés au menu principal pour le vote des budgets des comptes et du fonctionnement pour l'année prochaine. Je tiens à saluer le travail effectué par le Conseil communal, particulièrement à notre responsable du dicastère des finances, Madame Sophie Moret, pour aboutir à ce qui nous est présenté ce soir. Sophie tu as la parole pour la présentation du budget.

Sophie Moret : Comme mentionné par Alexandre, nous attaquons maintenant le menu principal de ce soir. Vous avez reçu tous les documents en avance et vous verrez que je ne vais pas rentrer dans le détail des écarts mais je me permets quelques mots sur l'aperçu du budget. Le budget 2025 présente un excédent de CHF 909.00, en baisse de CHF 45'997.00 par rapport au budget 2024. Comme indiqué précédemment, l'équilibre budgétaire a été difficile à atteindre.

Le résultat budgété des activités d'exploitations est une perte de CHF 383'000.00, en baisse de CHF 133'000.00 par rapport au budget 2024 qui affichait une perte de CHF 250'000.00. Cette baisse est partiellement compensée par une amélioration du revenu financier qui provient principalement du décalage dans le temps des investissements, en particulier l'école dont le financement n'interviendra que dans le courant 2025. L'impact principal permettant d'atteindre un résultat positif provient de la dissolution de la réserve de réévaluation de CHF 424'000.00 qui intervient pendant 10 ans.

Le rapport de budget qui vous a été remis comprend une explication des principaux écarts (pages 14 à 16) et je vous propose donc de ne pas revenir en détail sur ces éléments. Les questions sont bien entendues bienvenues par la suite. Je souhaite en revanche mettre en évidence quelques éléments qui me semblent importants pour la compréhension de l'évolution des charges.

Une comparaison de l'évolution des charges par nature met en évidence l'impact de l'évolution des charges de transfert sur les comptes de la Commune. Celles-ci augmentent en effet de CHF 320'000.00 par rapport au budget 2024. Nous verrons par la suite que les charges liées, sur laquelle la Commune n'a aucun impact direct, représentent plus de 100% de cette augmentation.

Pour le reste :

- les amortissements représentent une hausse de CHF 60'000.00, conséquence directe des récents investissements ;
- les charges de personnels sont en hausse de CHF 60'000.00 ;

- et les des charges d'exploitation connaissent également une hausse de CHF 50'000.00.

Le budget par fonction nous permet de voir la contribution de chaque fonction au résultat budgété de la Commune. Si l'on analyse l'évolution des charges et produits entre le budget 2024 et le budget 2025, nous relevons quatre fonctions dont les hausses de charges ont l'impact le plus important sur l'évolution de nos comptes.

Le graphique derrière moi vous montre la contribution de chaque fonction à la différence entre le budget 2024 et le budget 2025.

Une analyse des écarts par fonction nous montre que :

- Pour la formation, la santé et la prévoyance sociale, les charges liées (en rouge) représentent la quasi-totalité de l'augmentation par rapport au budget 2024. L'ensemble des charges liées, soit celles sur lesquelles la Commune n'a aucun impact, représente une augmentation de CHF 337'800.00.
- Par ailleurs, la fonction culture, sport et loisirs, contribue à raison de CHF 112'100.00 à l'augmentation budgétée des charges. Ce montant est principalement composé des éléments suivants :
 - Une augmentation du budget des charges du CSL de CHF 45'800.00. Selon la recommandation de la commission d'études du CSL, le budget 2025 a été alloué aux différentes activités (piscine, foot, E-bike, etc...). La comparaison avec le budget 2024 et les comptes 2023 n'est donc pas possible. Néanmoins, nous savons d'ores et déjà que le contrat pour l'entretien du terrain de foot avait été oublié dans le budget 2024 pour CHF 24'000.00 et que les charges de personnel augmentent de CHF 10'000.00, ce qui explique déjà une grande partie de l'écart.
 - Le budget de la patinoire a été transféré du tourisme à la fonction "Sport, culture et loisirs". Il en résulte une charge budgétée de CHF 46'400.00 pour les charges et l'amortissement en 2025.
 - Enfin, nous avons identifié la nécessité d'allouer plus de moyens à l'embellissement du village. Dans cette perspective, un budget de CHF 30'000.00 a donc été prévu pour les alentours du cimetière lorsque la construction de l'extension de l'école et de l'AES sera arrivée à son terme.

Ces trois éléments expliquent principalement les CHF 112'000.00 d'augmentation entre les deux années.

Pour les autres fonctions, bien que l'évolution des charges soit limitée, une différence peut en cacher une autre et on peut relever les éléments suivants :

- Pour l'administration générale, nous constatons une augmentation des salaires de CHF 24'000.00 et des frais informatiques de CHF 17'000.00. Pour ces derniers, la différence est due à une omission dans le budget 2024 pour les frais de licence et de mises à jour. Par ailleurs, des économies sont réalisées par la diminution des frais d'entretien de la salle associative de CHF 25'000.00, une diminution comparative de CHF 10'000.00 en raison de la célébration des 10 ans de la fusion avec Cerniat qui a eu lieu en 2024, ainsi qu'une baisse des frais de consulting de CHF 4'000.00.

Ces deux impacts positifs et négatifs permettent de constater une évolution positive de CHF 16'000.00.

- Pour la sécurité, l'augmentation des coûts de CHF 16'600.00 fait suite au rapport de contrôle des emplacements protégés qui nécessitera divers travaux de réfection.
- Pour la fonction trafic et télécommunications, en plus de l'augmentation des charges liées mentionnée sur le graphique, nous notons une augmentation des amortissements de CHF 23'500.00, l'aménagement et l'entretien de la place des Invuettes pour CHF 20'000.00 et une augmentation de l'entretien des frais de véhicules de CHF 20'000.00. Ces différents impacts sont néanmoins compensés par une baisse des honoraires attendus de CHF 45'000.00 et d'autres travaux d'entretien (Lodzettaz, signalisation) initialement planifiés pour 2024 et qui n'apparaissent pas dans le budget 2025.
- Pour la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire, la différence principale provient des honoraires budgétés en vue du réaudit pour la Cité de l'Energie.

- Enfin, dans le domaine de l'économie publique, l'augmentation des charges liées a été compensée principalement par une baisse de la contribution de la Commune aux activités touristiques de CHF 20'000.00. En effet, la réallocation des tâches au sein de l'AT3C entre La Gruyère Tourisme et les Communes, ainsi que la fermeture de l'office du tourisme, ont permis de réaliser des économies importantes au sein de l'AT3C. Les soutiens aux animations se concentrent désormais dans l'association et un programme d'animations est en cours pour l'année 2025, uniquement financé par l'AT3C.
- Concernant l'augmentation des revenus budgétés de CHF 405'000.00 qui nous a permis d'équilibrer ces différentes augmentations de charges, nous avons procédé à l'évaluation de ceux-ci avec la prudence requise. Les prévisions d'impôt sur le revenu des personnes physiques et morales ont été calculés sur la base des projections du Canton. L'impact global combiné de l'impôt sur le revenu et la fortune a été positif de CHF 660'000.00. D'autre part, sur la base des perceptions 2023 et 2024 connues au moment de l'établissement du budget, les prévisions d'encaissements pour les impôts sur les mutations et sur les prestations en capital ont été diminués de respectivement CHF 225'000.00 et CHF 150'000.00.

Alexandre Charrière : Merci Sophie pour cette présentation.

7.1.2 Rapport de la commission financière

Alexandre Charrière : Je demande maintenant à Cédric de nous présenter le rapport de la Commission financière.

Cédric Yerly : Le budget 2025 présente un résultat à l'équilibre avec bénéfice de CHF 908.99, après comptabilisation d'un montant de CHF 424'200.00 correspondant à la dissolution de la réserve de réévaluation du patrimoine financier à raison de 1/10 prévue jusqu'en 2032. Sans cette écriture purement comptable, le budget serait déficitaire et davantage en phase avec la situation économique morose.

Les charges d'exploitation enregistrent une hausse significative de 3,8% pour atteindre un total excédent de CHF 17,3 millions. A l'image de la région et du canton de Fribourg, cette évolution s'explique notamment par la croissance démographique de notre commune. Cette situation engendre de fait, un développement important des infrastructures communales et régionales. Ainsi le montant total des charges liées et celle des ententes intercommunales augmentent de CHF 320'000.00, soit +5,2% par rapport au budget 2024. Sans surprise, les fonctions les plus impactées sont la formation, la santé et la prévoyance sociale.

Sur demande de la Commission financière, une analyse détaillée de l'évolution des charges du personnel communal a été réalisée par l'Administration. Globalement, cette dernière fait ressortir une augmentation des EPT et de la masse salariale, soit +13% en 3 ans. Toutefois, il sied de relever que divers éléments imprévus et hors du périmètre d'influence de l'Exécutif ont impacté cette évolution. Désormais, une certaine stabilité semble avoir été atteinte, permettant d'anticiper et de maîtriser ces ajustements à l'avenir. Aussi, la Commission financière enjoint le Conseil communal à poursuivre une planification stratégique rigoureuse permettant de garantir une allocation optimale des ressources et d'assurer une gestion efficace des finances et du personnel.

Quant aux revenus fiscaux, ils ont été estimés sur la base des données historiques fournies par le Canton. Il en résulte une nouvelle hausse de 0.4% par rapport aux comptes 2023, pouvant être qualifiée de modérée et de prudente. Au terme de ces considérations, la Commission financière vous propose d'accepter le budget de fonctionnement 2025 tel que présenté.

Alexandre Charrière : Merci Cédric et merci à la Commission financière pour son analyse détaillée et ses remarques.

7.1.3 Débats et questions

Alexandre Charrière : Nous pouvons maintenant passer aux débats et questions par rapport au budget de fonctionnement 2025.

7.1.4 Vote final

Alexandre Charrière : Il n'y a pas de questions. Nous allons passer au vote. Toutes les personnes qui acceptent le budget de fonctionnement tel que présenté sont priées de le faire par main levée.

Le budget de fonctionnement 2025 est accepté à l'unanimité.



7.2 Budget d'investissements 2025

7.2.1 Présentation par le Conseil communal

Alexandre Charrière : Nous passons maintenant au point 7.2 pour le budget d'investissements 2025. Je passe la parole à Sophie pour présentation de ce budget.

Sophie Moret : Pour ce qui concerne le budget d'investissement, le total budgété pour l'année est de CHF 6,7 millions et se compose principalement des éléments suivants :

- Pour la formation : l'extension de l'école et AES pour un montant de CHF 4,17 millions, initialement planifié pour 2024, et qui constitue donc uniquement un report de budget.
- Pour la fonction culture, sport et loisirs : un investissement de CHF 60'000.00 pour un électrolyseur au CSL, approuvé ce jour par le Conseil général.
- Pour les trafic et télécommunication :
 - Un montant net de CHF 230'000.00 en relation avec Valtraloc et dont la majorité du montant sera soumis au Conseil général en 2025 pour approbation ;
 - Un montant de CHF 205'000.00 pour des véhicules éditaires approuvé en septembre dernier ;
 - Un montant net de CHF 37'000.00 pour les mesures urgentes à la route de Cerniat, approuvé ce jour par le Conseil général.
- Pour la protection de l'environnement :
 - La mise en séparatif d'eaux usées pour un montant de CHF 1,3 millions, dont CHF 450'000.00 était initialement prévu pour 2024, et dont la totalité du montant a déjà été approuvée ;
 - Un montant de CHF 300'000.00 pour la mise à jour du PGEE qui vous sera soumis en 2025 ;
 - Un montant de CHF 230'000.00 pour la révision du PAL, approuvé en septembre dernier.

Alexandre Charrière : Merci Sophie.

7.2.2 Rapport de la commission financière

Alexandre Charrière : Je demande à Cédric de nous présenter le préavis de la Commission financière.

Cédric Yerly : Pour l'année à venir, le Conseil communal prévoit d'investir quelques CHF 6,7 millions nets.

Outre les divers objets validés par le Conseil général durant l'année 2024, l'essentiel de ce montant sera alloué à la construction des nouveaux bâtiments scolaires pour CHF 4,2 millions ainsi qu'à la réalisation d'infrastructures en lien avec les eaux usées pour CHF 1,3 millions. A noter que diverses études pour un montant de CHF 230'000.0 seront consacrées aux projets Valtraloc et à l'aménagement du Village d'Enhaut.

Le développement et le maintien des infrastructures de la Commune nécessitent des investissements substantiels, lesquels ont un impact direct sur l'endettement net de la Commune et du compte de fonctionnement. Ce dernier étant notamment affecté par l'augmentation des amortissements et des intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer les investissements. Sur ce point également, une analyse de la situation des emprunts bancaires existant a été réalisée sur demande de la Commission financière. Si la situation actuelle semble sous contrôle, les investissements ressortant du plan financier quinquennal établi pour la période 2025-2029 et suivants fait état d'investissements nets avoisinant les CHF 29 millions, dont plus de CHF 18 millions prévus pour les quatre prochaines années.

Les charges financières liées à ces montants impressionnants impacteront de manière considérable les futurs comptes de fonctionnement de notre Commune, avec un déficit attendu de CHF 500'000.00 en 2026, augmentant à CHF 1,7 millions en 2029. La projection des différents indicateurs financiers MCH2 reflètent clairement cette situation, tant au niveau du taux d'endettement net que celui du taux d'autofinancement.

Aussi vous l'aurez compris, l'avenir des finances communales ne s'annonce pas des plus optimistes. Et si pour l'heure, l'augmentation du taux d'imposition et/ou des diverses taxes ne s'avère pas encore à l'ordre du jour, il est évident que la marge de manœuvre, d'ores et déjà faible, continuera inexorablement à se réduire. Dans ce contexte, l'évolution des recettes fiscales et la priorisation des projets d'investissement seront déterminantes ces prochaines années.

En dépit de ces projections peu réjouissantes, la Commission financière vous propose d'accepter ce budget d'investissement 2025 tel que présenté.

Alexandre Charrière : Merci Cédric.

7.2.3 Débats et questions

Alexandre Charrière : Nous pouvons maintenant passer aux débats et questions par rapport au budget de fonctionnement 2025.

7.2.4 Vote final

Alexandre Charrière : Si tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote. Toutes les personnes qui acceptent le budget d'investissements tel que présenté sont priées de le faire par main levée.

Le budget d'investissements 2025 est accepté à l'unanimité.



8 Election d'un membre à la Commission d'Aménagement

Alexandre Charrière : Nous passons maintenant au point 8 pour l'élection d'un membre à la Commission d'aménagement. Suite au départ de Bruno Clément, Monsieur Jean-Marie Samyn a rejoint notre Conseil général. Cependant, les places laissées vacantes dans les Commissions d'aménagement et Eau, énergie et environnement ne sont pas repourvues d'office à son remplaçant. De ce fait, nous devons ce soir élire un membre pour chacune de ces Commissions. Afin de procéder dans l'ordre du tractanda, nous commençons par la Commission d'aménagement. Je demande aux chefs de groupes si vous avez un ou plusieurs candidats à nous présenter.

Pascal Repond : Message du Groupe Citoyen. Le présent message concerne l'élection d'une seule personne pour les deux Commissions. Il ne sera pas relu.

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chers collègues du Conseil général,

Suite au départ de Monsieur Bruno Clément, membre du Groupe citoyen, qui occupait un siège aux deux Commissions qui nous concernent ce soir, nous devons désigner un nouveau représentant aux Commissions Aménagement et Eau, Energie, Environnement.

Nous proposons la candidature de Monsieur Jean-Marie Samyn, récemment arrivé au Conseil Général.

Ingénieur agronome des Eaux et Forêts, Jean-Marie dispose d'une solide expertise sur les questions environnementales, énergétiques et de développement durable. Son engagement de longue date sur ces thématiques et sa motivation à contribuer activement à la stratégie de la Commune en font un candidat idéal.

Tout comme ce fut le cas pour Bruno Clément, nous souhaitons qu'une même personne siège au sein des deux Commissions, car les enjeux d'aménagement, d'eau, d'énergie et d'environnement sont étroitement liés.

Cette double représentation permettra d'assurer la cohérence et la continuité des réflexions et des décisions.

Jean-Marie Samyn a déjà marqué sa disponibilité et son engagement pour ce double mandat. Son profil, son expérience et ses valeurs font de lui un atout précieux pour notre collectivité.

Nous vous invitons donc à soutenir cette candidature, qui permettra au Groupe Citoyen de continuer à porter une voix engagée, cohérente et compétente au sein de ces deux Commissions essentielles pour l'avenir de notre commune.

Je vous remercie de votre attention.

Alexandre Charrière : Merci Pascal pour cette présentation. Y-a-t'il d'autres candidats ? Cela ne semble pas être le cas.

Vu la proposition d'une seule candidature, Jean-Marie Samyn est élu tacitement membre de la Commission d'aménagement.

9 Election d'un membre à la Commission Eau, énergie, environnement

Alexandre Charrière : Nous passons maintenant au point 9 pour l'élection d'un membre à la Commission Eau, énergie, environnement. J'ai bien pris note que Jean-Marie est candidat pour cette Commission. Y-a-t'il d'autres candidats pour la Commission Eau, énergie, environnement ? Cela ne semble pas être le cas.

Vu la proposition d'une seule candidature, Jean-Marie Samyn est élu tacitement membre de la Commission Eau, énergie et environnement.

Alexandre Charrière : Félicitations. Pour les responsables des commissions, je vous remercie de bien vouloir l'intégrer dans vos prochaines communications.

10 Divers du Conseil communal

Alexandre Charrière : Nous voilà arrivés au point 10 du tractanda pour les divers du Conseil communal. Je passe la parole au Conseil communal.

Gonzague Charrière : Monsieur le Président, pour les divers du Conseil communal je souhaite vous parler du Centre de sports et loisirs. Dans le cadre de la mise en œuvre du rapport du Centre de sports et loisirs, il y a une étape qui devait être franchie, à savoir, la constitution d'un comité de pilotage et de facto, la nomination de son Président. Ce soir, je peux vous informer que nous avons trouvé la perle rare et ainsi le projet pourra aller de l'avant. En effet, il s'agit de Monsieur Pierre Schroeter. Il est âgé de 61 ans, il est marié et a 3 enfants. Il habite à Corbières. Il est actuellement directeur de la banque CIC à Fribourg et il prendra sa retraite au début de l'année prochaine. Outre ses compétences financières, Monsieur Schroeter a toujours été très engagé dans la vie de notre région, de la Gruyère, puisqu'il était Conseiller communal et Syndic de la Commune de Vulruz. Il a aussi été membre du Comité de l'ARG et ce qui nous intéresse au plus haut point, il fut Président de la Commission du Centre sportif de la Gruyère entre 2007 et 2011. C'est une personne hautement compétente et qui correspond parfaitement aux besoins de notre Commune pour le projet de développement, d'assainissement et d'amélioration du fonctionnement du Centre de sports et loisirs. Nous ne pouvons que nous réjouir car ce n'est pas facile de trouver une personne qui veuille bien s'engager. Nous allons prochainement le rencontrer pour la mise en route de ce Comité de pilotage.

Alexandre Charrière : Merci Gonzague pour cette bonne nouvelle. Y-a-t'il d'autres divers ?

Bernard Rime : Quelques informations sur les chantiers en cours sur les bâtiments. Tout d'abord pour le CSL, les travaux relatifs au changement des portes vont s'effectuer dès cette semaine et jusqu'au 22 décembre 2024, donc durant la période de révision des installations. Dès cette date, le bâtiment sera conforme aux directives de l'ECAB.

Ensuite, concernant le chantier de la nouvelle école et de l'AES, le point de situation est comme indiqué le 30 septembre dernier, les travaux de désamiantage ont repris de suite, suivis par les travaux de démolition qui se sont déroulés sans difficulté majeure, avec presque une semaine de moins que prévu.

Ensuite, le terrassement avec là, quelques petites surprises mais heureusement sans conséquence majeure, soit la présence de vieilles citernes enfuies dont la présence était totalement inconnue. Puis un ouvrage assez délicat, à savoir la paroi clouée qui épaula le terrain au Sud, soit le chemin de la grotte et du cimetière pour permettre la construction du bâtiment de l'AES en toute sécurité. Cet ouvrage important fait l'objet d'un suivi attentif avec des relevés réguliers par le géomètre, afin de déceler d'éventuelles déformations.

Sur le plan financier, les coûts sont dans le budget voté. Le planning prévoit la mise à disposition des locaux pour la rentrée scolaire 2026-2027.

A noter que l'entreprise générale, par son responsable sécurité, en collaboration avec le corps enseignant, a choisi ce chantier pour mettre prochainement sur pied un concept SecurityKids, afin de sensibiliser les enfants des écoles aux dangers liés aux travaux de construction à proximité du chemin de l'école. Cette opération sera renouvelée lors des travaux de second œuvre.

Enfin, comme cela a été indiqué dans l'Echo du Val-de-Charmey, je rappelle encore qu'un accès sans barrière architecturale et deux places voitures pour déposer-minute ont été aménagés depuis la route des Lévanches.

Je peux vous dire que le chantier avance de manière satisfaisante et je vous remercie de votre attention.

Alexandre Charrière : Merci Bernard. Y-a-t'il d'autres divers du Conseil communal ?

Sophie Moret : J'ai deux points que je souhaite aborder. Il s'agit du plan de législature 2021 -2026 qui a été rédigé avec le Conseil communal et le décompte provisoire de la patinoire.

Je commence par le plan de législature. Il aurait été d'usage de le rédiger au début de celle-ci mais, occupés à travailler sur l'organisation et l'opérationnel, les mois et années ont passé sans que nous ne prenions le temps de coucher sur le papier nos priorités pour ces années de législature.

Le document qui vient d'être finalisé consiste donc plutôt en un plan de fin de législature auquel nous avons souhaité ajouter notre vision 2030 pour la Commune. En regroupant les éléments par thème, qui peuvent parfois concerner plusieurs dicastères, nous avons établi une vision globale à l'horizon 2030 et nos priorités pour les 15 mois à venir.

En partageant notre vision des enjeux futurs de la Commune et des actions prioritaires à entreprendre, nous avons ainsi une feuille de route pour le reste de la législature. Sans engager en aucune manière la prochaine législature, nous espérons que ce document pourra constituer un point de départ pour le Conseil Communal qui prendra la relève en 2026 et lui permette ainsi de se positionner sur sa propre vision et ses objectifs pour la législature suivante.

Ce document sera disponible rapidement sur le site internet de la Commune. En quelques mots, la structure de ce document est la suivante :

Une introduction qui met en perspective le contexte actuel. En effet, notre région connaît actuellement une croissance démographique importante. Dans le cas de Val-de-Charmey, cette augmentation de population s'accompagne d'un développement touristique 4 saisons, porté par les acteurs de notre région. Il est donc important de veiller à un développement harmonieux de nos infrastructures qui répondent aux besoins croissants de la Commune. En parallèle, nous observons en Gruyère mais également plus globalement un renforcement de la gouvernance communale qui nécessite de définir un cadre clair pour nos activités.

Notre plan de législature est basé sur 4 axes de réflexions :

- Un développement touristique et économique durable ;
- Le maintien d'une agriculture de montagne vivante ;
- Une évolution de notre territoire respectueuse de notre patrimoine et tournée vers l'avenir ;
- Un maintien et une amélioration de nos infrastructures qui répondent aux défis de demain.

Chaque section comprend plusieurs thèmes qui regroupent nos objectifs d'ici à la fin de la législature. Les 4 mesures phares que vous voyez derrière moi sont les plus évidentes. Avant cette séance, j'ai compté les mesures énumérées et suis arrivée à 69 mesures phares qui peuvent être des projets de quelques mois, comme du travail préparatif pour l'avenir, par exemple un inventaire des bâtiments en vue d'une priorisation de leur assainissement ou la première étape d'un travail de plus longue haleine comme la définition d'une stratégie pour le CSL.

L'objectif de ce soir n'était pas de passer avec vous à travers le détail de ces mesures mais de vous informer de l'existence de ce document. Celui-ci pourra être consulté sur le site Internet de la Commune. J'en ai fini avec mon premier divers.

Quelques mots maintenant concernant le décompte provisoire de la patinoire. L'investissement pour la patinoire a été approuvé par le Conseil général en décembre 2022. Sa réalisation a eu lieu dans le courant de l'année 2023 pour une ouverture en novembre 2023. A ce jour, le décompte des charges a été établi mais nous sommes encore en discussion ou dans l'attente d'une réponse pour d'éventuelles subventions. Nous ne pouvons donc que présenter ce soir un décompte provisoire. Par prudence, celui-ci ne prend pas en compte les subventions potentielles à recevoir.

Avant l'adjudication des travaux, des offres comparatives ont été demandées. En raison du nombre limité d'entreprises susceptibles de répondre à notre demande, nous avons travaillé sur la base de deux offres. Selon le tableau qui vous est présenté, le devis final approuvé par le Conseil Communal le 1er mai 2023 était de CHF 589'148.00, soit 3% au-dessous de l'offre comparative. D'autre part, la puissance du groupe froid de l'entreprise adjudicataire était de 164 kW alors que l'offre comparative se basait sur un groupe froid de 125 kW. Compte tenu de l'option choisie du radier béton, sur laquelle je reviendrai, une incertitude existait quant au fait que la puissance de 125 kW soit suffisante.

Il est enfin utile de relever que le niveau de détail de l'offre comparative reçue laissait un certain nombre de questions ouvertes sur les éléments inclus dans celle-ci.

Concernant l'évolution des coûts entre le budget initial et les coûts finaux, les éléments suivants expliquent le surcoût engendré :

Le budget initial était basé sur l'hypothèse d'un système de froid posé sur du goudronnage. Lors de l'analyse plus détaillée qui a été requise pour l'établissement des devis finaux, il est apparu que la fondation existante de l'ancienne scierie n'offrait pas la portance requise pour cette variante. Il en résultait des risques de fissures et points durs au sol qui pouvaient mettre à mal la longévité de l'infrastructure et engendrer des travaux d'entretien importants dans les années à venir.

Il a alors été choisi d'opter pour un radier en béton. Cette option permettait d'assurer la qualité de l'infrastructure dans la durée mais a nécessité un système de froid intégré dans le radier, ainsi que des collecteurs, qui ont engendré un surcoût de respectivement CHF 64'000.00 et CHF 54'000.00, partiellement compensé par une économie sur les travaux de béton de CHF 36'000.00.

En parallèle, des discussions avaient été engagées avec la LORO et, sur la base des informations à notre disposition en mai 2023, nous pensions pouvoir obtenir une subvention de CHF 144'000.00 qui aurait permis de ramener le coût de l'infrastructure au-dessous du budget approuvé.

Au cours des travaux, nous avons eu également des suppléments de coûts pour l'introduction électrique et les installations en raison principalement de la complexité du système froid intégré. Une adaptation des bandes de pourtour était également nécessaire suite au choix de l'infrastructure. Il a été possible d'obtenir des bandes en deuxième main qui a permis d'avoir de nouvelles bandes pour un coût de CHF 20'000.00, sachant que la valeur à neuf était de CHF 73'000.00.

A fin septembre 2023, suite à un préavis de la LORO et alors que les travaux étaient passablement avancés, nous avons appris que la dimension de la patinoire ne nous permettrait pas d'obtenir la subvention attendue de CHF 144'000.00, mais que celle-ci serait au maximum de CHF 50'000.00. Cette dernière étant assortie de certaines conditions, il reste à définir si nous pourrions les remplir.

A ce jour, le décompte provisoire est de CHF 591'000.00, soit un dépassement de CHF 141'000.00. Le montant des subventions potentielles de la LORO et de l'EFT n'est pas pris en compte. D'autre part, nous

souhaitons profiter des bandes à disposition pour proposer des conventions de sponsoring et réduire ainsi l'écart de budget.

Nous espérons que l'année 2025 apportera des réponses qui nous permettrons de diminuer cet écart et de nous aligner sur le budget initial. A ce stade, et malgré le dépassement provisoire, nous pensons que la réalisation de cette patinoire peut néanmoins être considérée comme avoir été effectuée à un coût raisonnable pour une telle infrastructure. A titre de comparaison, le coût de construction de la patinoire provisoire au Pâquier pour la saison 2022-2023 a été de CHF 554'000.00, dont CHF 454'000.00 à la charge des Communes. Les frais d'exploitation pour 168 jours ont été de CHF 102'000.00.

Dans le cas qui nous occupe, le choix de l'emplacement nous permet de bénéficier de l'entretien de la patinoire, de vestiaires, d'un accueil, d'un parking et d'une buvette sans coût additionnel ou contrainte d'exploitation pour la Commune. D'autre part, il convient également de souligner que, sur la base de la convention établie, le propriétaire du terrain a pris à sa charge l'aménagement du pourtour de la patinoire pour un coût de plusieurs dizaines de milliers de francs. Ce montant est en sus de sa participation à l'investissement de CHF 50'000.00 et aurait été à la charge de la Commune si nous avions construit cette infrastructure sur notre propre terrain. Voilà ce que je peux vous dire concernant cet investissement et nous reviendrons vers vous dès que le décompte final pourra être présenté.

Alexandre Charrière : Merci Sophie, nous espérons avoir un rapide retour concernant les subventions. Y-a-t'il d'autres divers ? Cela ne semble pas être le cas.

11 Divers du Conseil général

11.1 Propositions

Alexandre Charrière : Nous passons maintenant aux divers du Conseil général. Tout d'abord, y-a-t'il des propositions ?

Dominique Dousse : En tant que chef de groupe PLR Val-de-Charmey et en mon nom personnel, je demande que la proposition de diminution du nombre de Conseillers communaux de 9 à 7 pour la prochaine législature soit portée à l'ordre du jour de la prochaine assemblée du Conseil général. Il s'avère en effet que nous sommes une des dernières communes de notre taille avec un nombre de 9 Conseillers communaux. Notre Administration communale stabilisée et plus efficace, un Conseil Général, qui après une phase d'apprentissage est maintenant en place, me permettent d'envisager la réduction du Conseil communal dans un but d'efficacité collégiale. Il va de soi, et je tiens à la préciser, que cette proposition ne remet nullement en cause la qualité du travail accompli jusqu'à ce jour par l'Exécutif en place. Je vous remercie pour votre attention.

Alexandre Charrière : Merci Dominique pour cette proposition. Nous prenons note et elle sera traitée dans le cadre de notre prochaine séance du Bureau. Y-a-t'il d'autres propositions? Cela ne semble pas être le cas.

11.2 Postulats

Alexandre Charrière : Y-a-t'il des postulats ? Ce n'est pas le cas.

11.3 Résolutions

Alexandre Charrière : Y-a-t'il des résolutions ? Ce n'est pas le cas.

11.4 Questions

Alexandre Charrière : Nous passons alors aux questions.

Benoît Broch : J'ai une question sur le crédit additionnel que nous avons voté le 27 mai 2024 concernant les CHF 120'000.00 pour le parking du Récard. J'aimerais déjà savoir le point de la situation, c'est-à-dire, savoir si les travaux sont terminés ?

Maverik Frossard : Je vais dans l'ordre que cela me vient en tête et peut-être que je vais répondre à toutes les questions, si non, je répondrai aux questions supplémentaires. Un petit récapitulatif de la situation :

- Nous avons un crédit à la base de CHF 1'300'000.00 qui a été voté en 2017 en Assemblée communale pour la construction de la route montant au Village d'en Haut et pour le parking du Récard. Les travaux de la route ont été faits de 2018 à 2021 puis nous étions sur le coup d'une opposition pour le parking ce qui a tardé un peu les travaux.
- En 2024, il y a effectivement un crédit additionnel de CHF 120'000.00 qui a été demandé, donc un total pour la route et le parking de CHF 1'420'000.00. Les travaux se sont déroulés cette année. Nous arrivons à bout touchant. Il reste encore la réception finale de la route et les derniers aménagements paysagers qui auront lieu le printemps prochain. Il reste encore quelques petits travaux tels que l'éclairage public, les panneaux de signalisation de la route et la signalétique générale du parking ainsi que les travaux d'horodateurs pour autant qu'ils soient installés. Pour le moment, la question se pose encore.
- Au niveau budgétaire, nous sommes aujourd'hui à CHF 1'330'000.00 donc à CHF 90'000.00 en dessous du budget. Pour les quelques travaux qui restent, nous devons pouvoir nous en sortir en faisant quelques petites économies par rapport au budget.

Benoît Broch : J'aimerais compléter avec le sujet des horodateurs. Au début, quand nous avons voté ce budget, il avait été expliqué que ce parking était pour le délestage des voitures du Village d'en Haut. Ce seraient des gens qui auraient des vignettes pour parquer à long terme et justement laisser des places à court terme au Village d'en Haut. Selon le nombre de places qui vont être attribuées aux habitants du Village d'en Haut, je ne suis pas sûr qu'il soit utile d'installer un horodateur à plusieurs milliers de francs. Comme tu l'as dit, les travaux de génie civil sont terminées mais quand je passe, le seul véhicule que j'ai vu parké là-bas c'est celui des remontées mécaniques. Il n'y a aucun autre véhicule qui, pour l'instant, est parké là-bas. A quel moment il sera opérationnel pour les habitants ? Je profite d'avoir la parole pour une dernière question, nous avons évoqué le souhait de faire un passage à piétons au croisement dans le virage entre les deux trottoirs gauche-droite parce que c'est dangereux en montant. S'il reste un petit quelque chose, est-ce que vous avez prévu de faire ce marquage ?

Maverik Frossard : Je pense que le raisonnement va répondre à la question de l'horodateur. L'horodateur a un coût d'environ CHF 8-10'000.00, fourniture et pose. Nous avons effectivement le même raisonnement. L'idée est de délester le Village d'en Haut. Ce parking est pour les habitants du Village d'en Haut et s'il reste des places, pour les commerçants également. Nous allons envoyer un courrier aux habitants du secteur pour qu'ils puissent réclamer leur vignette. Une fois que nous aurons la liste effective des vignettes qu'il y a, et si nous avons des places de parc en plus, nous ferons des places à durée limitée pour que celui qui va faire ses courses puisse se parquer là momentanément. Néanmoins, nous avons anticipé en posant une installation électrique pour l'installation d'un horodateur si nécessaire. Le raisonnement d'aujourd'hui tend à ne pas installer cette machine. Concernant l'ouverture, le parking est terminé. Cependant, nous n'avons pas encore reçu l'ouvrage. Pour des raisons de garantie, le parking n'est pas ouvert au public, mais il devrait l'être dès la semaine prochaine. Enfin, concernant le passage piétons, s'il reste un montant au budget, nous allons faire le nécessaire.

Alexandre Charrière : Benoît, es-tu satisfait de la réponse ?

Benoît Broch : Oui. Merci.

Alexandre Charrière : Y-a-t'il d'autres questions ?

Nicolas Guillet : J'ai une question concernant les locations. Quand il y a un objet qui change de locataires, est-ce que vous le mettez automatiquement en location ou si vous avez quelqu'un, vous le transférez à cette personne ? Est-ce que c'est une obligation de le mettre sur le marché ?

Gonzague Charrière : Peux-tu préciser la question ? C'est par rapport à quel type de location ?

Nicolas Guillet : Tous les objets appartenant à la Commune, comme les appartements ou les fermages.

Gonzague Charrière : Les règles ne sont pas les mêmes pour tous les objets. Si c'est un appartement, nous devons suivre les même règles qu'un autre bâtiment. Après je pense que tu fais allusion à d'autres locations comme les parchets communaux et autres alpages. Pour ceux-ci, ils ont des conditions particulières et différentes, si c'est un locataire qui arrête ou si c'est un locataire qui remet à ses enfants.

Nous devons suivre évidemment les règlements et les conditions. C'est un sujet assez complexe et donc nous prenons le temps à chaque situation de nous informer auprès des Services du Canton pour savoir quelle est la démarche à mettre en place pour chaque objet en particulier.

Nicolas Guillet : Merci. J'ai une deuxième question concernant le Centre de sports et loisirs. Je vous félicite d'avoir trouvé quelqu'un qui sera sûrement apte et capable de mener ce grand projet à bien. Est-ce que pour la suite c'est Monsieur Schroeter qui va former son comité d'entente avec le Conseil communal ou c'est l'Exécutif qui va imposer les participants ?

Gonzague Charrière : Il est clair que la situation est difficile comme nous l'avons déjà évoquée. Pour que cela fonctionne, il faut que les personnes qui font partie de ce comité de pilotage arrivent à s'entendre et aient la même vision. Nous allons rencontrer Monsieur Schroeter avec une délégation de la Commission qui a rédigé le rapport pour définir ensemble quelle sera la composition de ce comité de pilotage. Nous profiterons également des connaissances de Monsieur Schroeter et de son réseau, je crois qu'il connaît quasiment tous les centres de sport de Suisse romande, voir au-delà. Nous allons pouvoir profiter de ses visions et j'en ai discuté avec mes collègues pour connaître quelles sont les forces vives dont nous disposons car nous savons que nous avons des personnes très compétentes dans le cadre de notre Commune pour avoir une vision commune et que nous puissions travailler sur le besoin réel. Nous aurons des nouveaux éléments, à savoir, peut-être des personnes proposées par Monsieur Schroeter, notamment en lien avec des expertises diverses sur le développement touristique régional mais nous allons profiter des connaissances que nous avons chez nous principalement.

Nicolas Guillet : Merci.

Alexandre Charrière : Y a t'il d'autres questions ?

Viviane Fontaine : J'ai une question par rapport à la route que nous avons emprunté pendant quelques semaines qui passe par Crésuz. Il y a un endroit qui est assez dangereux. Par ailleurs quand il y avait le brouillard à la fin du mois passé, il y a eu une voiture qui est passée tout droit. J'aimerais demander si c'est possible de mettre quelque chose de simple. C'est clair que maintenant il y a peu de monde qui l'emprunte mais nous ne savons peut-être pas quand nous aurons à nouveau besoin de cette route. C'est vraiment un virage qui est assez particulier. L'autre jour quand je suis passée, il était impossible de voir à deux mètres, je connais la route donc cela a été mais il y a quand même quelqu'un qui est passé tout droit et par chance il n'était pas blessé.

Maverik Frossard : Quand nous avons pris connaissance de cet accident sans gravité qui s'est produit sur cette route, cela a mis en évidence que c'est une zone qui est un peu dangereuse. Nous regardons aujourd'hui ce qu'il est possible de mettre en place. Quelque chose de léger car effectivement, le trafic est également léger mis à part pendant cette situation particulière. L'idée ne serait pas de mettre une glissière comme nous avons sur la montée de Bataille mais plutôt des poteaux réfléchissants pour signaler cette zone. Nous y réfléchissons.

Viviane Fontaine : Merci.

Alexandre Charrière : Je passe la parole à Valérie.

Valérie Demierre : Bonsoir à tous, je reviens sur la route de Cerniat. Selon le cadastre du site pollué, il y a environ 500m³ d'ordures ménagères qui se trouvent dans le glissement. J'aimerais savoir si des mesures vont être prises pour les évacuer ?

Maverik Frossard : Sur le projet actuel, non. Ce n'est pas quelque chose qui a été devisé. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, nous sommes sur un terrain qui ne nous appartient pas donc nous ferons la réflexion à la Commune de Crésuz en leur posant la question "Qu'est-ce qu'ils comptent mettre en œuvre pour traiter cette problématique ?".

Valérie Demierre : Merci.

Alexandre Charrière : Merci. Y-a-t'il d'autres questions ?

Dominique Dousse : J'ai récemment été interpellé par l'un de nos concitoyens qui me demandaient, dans le cadre de l'étude des abris vélos ou parcs à vélos, que nous avions parlé il y a quelques temps, s'il serait possible d'intégrer à cette réflexion quelque chose près de la chapelle de la Corbetta ?

Maverik Frossard : Nous prenons bonne note.

Alexandre Charrière : Merci. D'autres questions ?

Si ce n'est pas le cas, nous voilà arrivés au terme de cette séance. Je remercie les organisateurs donc le personnel communal qui veille à ce que tout soit opérationnel. Je vous remercie aussi d'avoir préparé la petite verrée qui vous sera servie dans quelques minutes. Je rappelle avant de conclure, aux responsables des Commissions, que le délai pour la transmission des vacations de l'année en cours est fixé à ce jour. Aujourd'hui il manque encore quelques retours donc merci de le faire d'ici demain.

Pour conclure je demande aux différents intervenants de la soirée de faire parvenir vos allocutions par écrit à notre secrétariat.

En ce mois de décembre, je termine en vous adressant mes meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année ainsi qu'une belle année 2025. Belle soirée à toutes et à tous et bonne rentrée.

Alain Wirz

Administrateur communal

Alexandre Charrière

Président du Conseil général